BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 235

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SALON-DE-PROVENCE

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20250121. *Date de parution :* 26 juin 2025. *Annonce numéro :* 253. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

943 186 361 RCS Salon de Provence.
JULO.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 13, Place Charles Latil, 13300 Salon-de-Provence.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 45000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Pizzeria, restauration rapide, restauration traditionnelle, sur place et à emporter.
Adresse : Place André Passelaigue, 13300 Salon-de-Provence.
Précédent propriétaire : 417 752 680 RCS Salon de Provence. **AL FAHEL** (Elias). Nom d'usage : AL FAHEL.
Date de commencement d'activité : 7 mai 2025.
Publication légale : Mesinfos.fr *du* 23 juin 2025.
Oppositions : Pour leur validité : domicile est élu à l'adresse du fonds et pour leur réception à l'adresse du séquestre : Maître COLLINO Katia, avocat au barreau d'Aix en Provence, y domicilié Place André Passelaigue 13300 Salon de Provence.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 07/05/2025 enregistré au Service de l'Enregistrement de SDE d'Aix en Provence le 16/05/2025, Dossier Dossier 2025 00010707 Réf 1324P61 2025 A 02274 Adresse de l'ancien propriétaire : Place André Passelaigue Dans le Lot de Copropriété N°13 13300 SALON-DE-PROVENCE. Adresse du nouveau propriétaire : 13 Place Charles Latil 13300 SALON-DE-PROVENCE. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..